

Limite des zones



Zone urbaine (U)
Ua : centres anciens (village de Thorame-Haute, la Colle-Saint-Michel)
Ua1 : secteur correspondant au village de Peyresq
Ub : extensions récentes principalement composées d'habitat pavillonnaire (village, le Coulet des Fourches, la Colle-Saint-Michel)
Uep : pôle d'équipements public

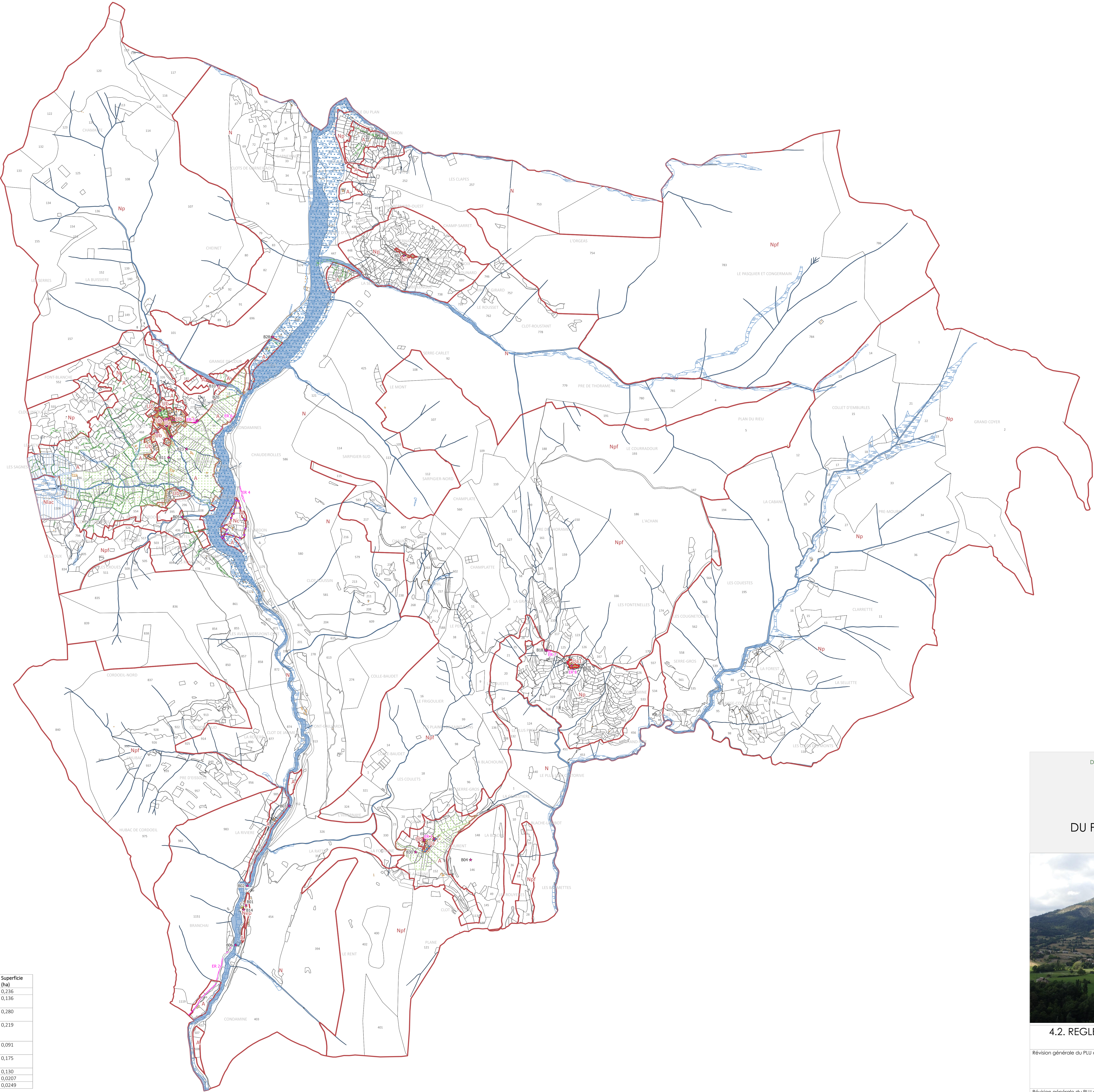
Zones agricoles (A)
A : zone agricole

Zones naturelles (N)
N : zone naturelle
Nc : site industriel du Plan du Verdon
Nep : gare de Thorame-Haute et aux bâtiments connexes
Nh : Ondres
Nlac : lac des Sagnes et ses abords
Np : secteurs où est pratiquée l'activité de pastoralisme
Npf : secteurs où est pratiquée l'activité de pastoralisme et où est également autorisée la destination d'exploitation forestière

Les prescriptions graphiques
P : Périmètre soumis à des orientations d'aménagement et de programmation
E : Emplacement réservé
H : Préservation des zones humides
B : Espaces de bon fonctionnement du Verdon
S : Secteur dans lequel les aménagements nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles du sol ou du sous-sol sont autorisés
P : Secteur à enjeux paysagers
R : Secteur ou les nécessités de fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées justifient que soient soumises à des conditions spéciales les constructions
P : Préservation de la trame bocagère structurante
J : Jardins à enjeux paysagers
L : Linéaire de commerces et services à préserver en rez-de-chaussée
M : Marge de recul
S : Les éléments de patrimoine à préserver ou à mettre en valeur
S : Les bâtiments situés en zone agricole ou naturelle pouvant changer de destination

Autres informations
B : Bâtiment d'élevage (vigilance concernant les éventuels périmètres de réciprocité)
P : Préservation des parties naturelles des rives des plans d'eau naturels ou artificiels

Cadastre (Source : CRIGE 2023)
B : Bâtiment
P : Parcelle
C : Cours d'eau
L : Limite communale



N°	Objet	Destinataire	Superficie (ha)
ER 1	Régularisation de voie ouverte à la circulation	Commune de Thorame-Haute	0,236
ER 2	RD955 : élargissement chaussée à hauteur de Branchai	Département des Alpes-de-Haute-Provence	0,136
ER 3	RD955 : amélioration approche Pont de « La Fleur » et traitement de la zone d'afaissement	Département des Alpes-de-Haute-Provence	0,280
ER 4	RD 908 / RD 955 (accès à la Colle) : aménagement carrefour pour améliorer les conditions de sécurité (visibilité et perception)	Département des Alpes-de-Haute-Provence	0,219
ER 5	RD 2 / RD 52 / RD 908A : aménagement carrefour pour améliorer la visibilité	Département des Alpes-de-Haute-Provence	0,091
ER 6	RD908 / RD908A (Pont de Villaron) : amélioration de la lisibilité de la RD 908, et de la visibilité au carrefour de la RD 908A	Département des Alpes-de-Haute-Provence	0,175
ER 7	Création d'une station d'épuration à Peyresq	Commune de Thorame-Haute	0,130
ER 8	Mise en place d'une pompe de relevage pour la future station d'épuration à Peyresq	Commune de Thorame-Haute	0,0207
ER 9	Création d'une place publique ou d'un espace vert à Peyresq	Commune de Thorame-Haute	0,0249

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE (04)
COMMUNE DE THORAME-HAUTE

RÉVISION GÉNÉRALE
DU PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2. REGLEMENT GRAPHIQUE – PLAN GENERAL

Révision générale du PLU arrêtée le :/...../.....

Echelle de la carte : 1/17500*

Révision générale du PLU approuvée le :/...../.....

SARL Alpicité - avenue de la Chapelle,
1, résidence la Copiee des Chemins
05200 Enxieu
Tel : 04.92.46.51.80.